

Division des personnels
d'enseignement du 2nd
degré, d'éducation et des
psychologues

Dossier suivi par
Monsieur MARCHAND
Téléphone
03 83 86 21 66
Courriel
thomas.marchand
@ac-nancy-metz.fr

Chef de division
Alain SCHUMENG

2 rue Philippe de Gueldres
CO n° 30013
54035 NANCY Cedex
Standard
03.83.86.20.20

Accueil du public
du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Nancy, le 09 novembre 2017

La rectrice de la région académique
Grand Est
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz
Chancelière des universités

à

Madame et Messieurs les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré

Mesdames et Messieurs les directeurs
de CIO

Objet : Mouvement inter académique des personnels d'enseignement, d'éducation
et psychologues titulaires et stagiaires – rentrée 2018

Référence : Arrêté rectoral du 09 novembre 2017

Je vous demande de bien vouloir attirer l'attention des personnels d'enseignement,
d'éducation et psychologues placés sous votre autorité sur la publication au BOEN
spécial n°2 du 09 novembre 2017, de l'arrêté et de la note de service du 06
novembre 2017 relatifs au mouvement national à gestion déconcentrée pour la
rentrée 2018.

Le dépôt des candidatures s'effectue dans l'application I-PROF (menu SERVICES-
choix SIAM) du jeudi 16 novembre à 12 heures au 05 décembre 2017 à 12 heures
inclus pour le mouvement général comme pour le mouvement spécifique national.

I – MOUVEMENT GÉNÉRAL

J'attire tout particulièrement votre attention sur le chapitre II-2-1a) de la note de
service ministérielle énumérant les personnels qui doivent **obligatoirement**
participer au mouvement inter-académique.

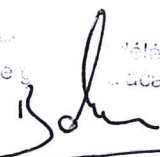
Je vous informe en outre que les agents sollicitant un changement d'académie et
qui souhaitent bénéficier d'une bonification au titre du handicap, doivent retirer un
dossier auprès du secrétariat du médecin conseiller technique du recteur – Tél.
03.83.86.21.02. Ce dossier sera retourné, dûment complété et accompagné des
pièces justificatives nécessaires, au service médical du rectorat le 08 décembre
2017 au plus tard.

II – MOUVEMENT SPÉCIFIQUE NATIONAL

Les candidats à des postes offerts dans le cadre du mouvement spécifique
national devront se reporter au chapitre II-3 et à l'annexe II de la note de service
précitée afin de se conformer aux modalités particulières de dépôt des
candidatures pour ce type de postes.

Il est recommandé aux candidats de prendre l'attache du chef de l'établissement
sollicité, pour un entretien, et de lui transmettre un exemplaire de leur dossier de
candidature.

Pour la rectrice
Le secrétaire
délégation
académie
Florence ROBINE



François BOHN

PJ : Calendrier des opérations du mouvement inter académique.

**CALENDRIER DES OPERATIONS
DU MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2018**

16 novembre 2017 au 05 décembre 2017	Saisie des vœux sur I-prof SIAM
06 décembre 2017	Envoi des formulaires de confirmation de demande de mutation aux établissements
08 décembre 2017	Date limite de dépôt des dossiers de demande de bonification au titre du handicap
12 décembre 2017	Date limite de retour au rectorat des formulaires de confirmation de demande de mutation signés et accompagnés des pièces justificatives
15 janvier 2018	Affichage sur I-prof SIAM des barèmes calculés par l'administration
22, 23, 24, 26 janvier 2017	Réunion des groupes de travail académiques et affichage des barèmes date limite de réception par la DPE des demandes de modification de vœu ou de correction de barème : la veille de chaque groupe de de travail*
29 janvier 2017 (12 heures)	Fin de l'affichage des barèmes et date limite de réception des demandes de correction des barèmes rectifiés

***Dates prévisionnelles des groupes de travail :**

22 janvier 2018 : groupe de travail certifiés / agrégés

23 janvier 2018 : groupes de travail CPE / PLP

24 janvier 2018 : groupe de travail PEPS

26 janvier 2018 : groupe de travail Psy-EN